

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 461 Lundi 16 octobre 2023 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Peggy DICKENS, Didier CHAVRIER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>Pour les réunions à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BEX, le jeudi 19 octobre 18h30, • BEX, le jeudi 9 novembre 18h30, • BEX, le jeudi 30 novembre 18h30, • Conseil des territoires : Le samedi 2 décembre et le dimanche 3 décembre, • Assemblée Générale Extraordinaire, distancielle, le 9 décembre après-midi, • BEX, Jeudi 21 décembre 18h30 • Séminaire BEx-DTN en présentiel, les 20 et 21 janvier 2024.
2. Demande d'affiliation USRO Base Nautique (Ile de France)	<p>UNION SPORTIVE RIS ORANGIS BASE NAUTIQUE (USRO BASE NAUTIQUE) est une association loi 1901 créée en 1945 et déclarée en 1985. La structure est située à Ris Orangis (91). Cette structure omnisports a pour objet principal l'organisation et le développement des activités physiques et sportives pour tous, et en particulier pour les plus jeunes. La base nautique de l'USRO ne dispose plus que de l'activité aviron, la section voile venant de fermer. A la demande de la mairie, et étant donné les pratiques libres réalisées en SUP et en Canoë kayak sur la Seine au niveau de la base, l'USRO Base Nautique souhaite proposer une offre de pratique encadrée sur ces supports. La présidente de la section kayak est professeure d'EPS certifiée et souhaiterait encadrer l'activité SUP. La structure propose de la randonnée en eau calme, en eau vive et en mer.</p> <p>Avis favorable du CRCK sur la demande d'affiliation d'une section de l'Union Sportive de Ris Orangis, sous réserve que l'USRO fournisse le justificatif de création de la section et de nomination de la présidente.</p> <p>Avis favorable des services. Le club a déjà précédemment été affilié à la FFCK de 1994 à 2005, puis en 2013 sous le n° 9108.</p> <p>→ Le BEx valide cette affiliation,</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
<p>1. Fonds d'aide à la création</p>	<p>MANDELIEU LA NAPOULE CANOË KAYAK (0663) est un club qui a été affilié pour la 1^{ère} fois le 20/01/2023. Il effectue une demande de fonds d'aide à la création, dont le montant sera déterminé par le Bureau exécutif si celui-ci accède à la demande.</p> <p>Au 10/10/2023, le club a enregistré 21 licences (dont 16 cartes annuelles pratiquants) réparties comme suit 9 cartes FFCK 1 an compétition Adulte, 3 cartes FFCK 1 an compétition Jeune, 2 cartes FFCK 1 an Loisir Adulte, 2 cartes FFCK 1 an Loisir Jeune, 5 cartes FFCK annuelles sans pratique</p> <p>Au regard de ses adhérents, ce club décompte 29% de femmes et 24% de jeunes.</p> <p>La structure propose de la compétition en kayak polo et souhaite le faire en slalom. Une école de pagaie démarre et du sports loisirs et santé sont proposés. Le site est également utilisé par le CDCK 06 depuis plusieurs années (compétitions régionales et nationales en kayak polo).</p> <p>Le club est très engagé dans le développement de la pratique du Canoë-Kayak. Le projet d'aménagement nautique du site porté par la ville de Mandelieu-la-Napoule avec l'appui du Conseil Départemental des Alpes Maritimes s'inscrit pleinement dans le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).</p> <p>Le projet de Mandelieu La Napoule est porté prioritairement par le Comité Départemental et se situe dans le parcours des activités sportives du CDCK 06.</p> <p>Des investissements conséquents sont d'ores et déjà prévus pour un parcours de slalom, 2 terrains de kayak polo et un réaménagement des berges.</p> <p>→ Le BEx valide l'attribution de l'aide habituelle sur le fonds d'aide à la création</p>
<p>2. Signalement StopViolences – SV- pour une publication sur réseaux sociaux, d'une vidéo à caractère raciste concernant un jeune licencié</p>	<p>La cellule « StopViolences » a été alertée par courriel le 29 août 2023, par la maman d'un jeune mineur, de la publication d'une vidéo à caractère raciste sur les réseaux sociaux par des jeunes du même club.</p> <p>Le même jour, le président du club informait simultanément la cellule « StopViolences » et le service accompagnement de la situation en demandant la conduite à tenir, sans pour autant engager de signalement officiel SV.</p> <p>Le binôme de la Cellule SV a pu avoir un entretien avec les deux jeunes mis en cause, puis la victime, et l'entraîneur du Club. Le responsable de la cellule a par ailleurs pu s'entretenir avec les parents et les Cadres techniques régionaux.</p> <p>→ Considérant que les propos racistes sont contraires aux règles éthiques de la FFCK et constituent une infraction pénale, le Bureau exécutif demande la saisine de la commission disciplinaire de première instance à l'encontre des deux personnes mises en cause.</p>
<p>4. Eléments de cadrage Retour des Jeux du 19 octobre au 3 novembre 2024</p>	<p><u>Objectif(s)</u></p> <p><u>L'accueil des jeux en France constitue une opportunité rare pour le mouvement sportif et plus particulièrement pour la FFCK. Il doit être l'occasion d'organiser un temps de célébration à l'issue des jeux dans une logique d'héritage pour</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager avec l'ensemble de nos sports de pagaie un temps fort et promouvoir l'ensemble de nos disciplines

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à l'honneur nos athlètes, nos bénévoles, nos territoires, nos partenaires ▪ Partager avec nos licenciés, notre Tribu Oëka ,et nos jeunes athlètes plus particulièrement ce moment exceptionnel sur le site olympique et paralympique ▪ Nous projeter vers les jeux de Los Angeles 2028 ▪ ▪ <p>Au plan opérationnel il est envisagé d'associer l'ensemble des acteurs et des disciplines autour de ce projet et d'accueillir un certain nombre de manifestations. Le programme en cours de constitution pourrait comprendre différents évènements en slalom -Championnat de France U15 – U18-, Freestyle – Championnat de France -, Descente, Kayak Polo en U15 et U18, Dragon Boat, Marathon, sur la période pouvant aller du 19 octobre au 3 novembre.</p> <p>Cette organisation sera pilotée par le service Animation Sportive avec l'appui des autres services.</p> <p>Certains points de vigilance au plan financier et opérationnel ont été identifiés pour lesquels des solutions devront être apportées. Il est donc proposé qu'un planning et un budget prévisionnel soient proposés en novembre, afin que le projet dans ses grandes lignes puisse être validé</p> <p>Une présentation du projet sera effectuée au Conseil des Territoires de décembre.</p> <p>→ Le BEx valide l'idée et remercie les Commissions Nationales d'Activité leur engagement et les projets proposés qui vont contribuer à la réussite de ce projet.</p>
<p>6. Championnat de France Master</p>	<p>A la suite d'un travail sur le programme des épreuves slalom sur l'évènement du « Retour des Jeux », la Commission Nationale Slalom propose la création d'un <u>Championnat de France Master spécifique</u> pour la saison 2024, le championnat U23 étant rattaché au championnat de France Elite.</p> <p>Il est proposé de bloquer le week-end des 29 et 30 juin pour cet évènement. Un organisateur dans l'Est de la France pourrait se proposer.</p> <p>Avis favorable du service animation sportive à la création de ce Championnat de France Master.</p> <p>→ Le BEx valide cette spécificité pour 2024 qu'il faudra intégrer dans les annexes annuelles du Règlement sportif slalom.</p>
<p>7. Championnat de France Marathon 2024</p>	<p>Le club du Grau du Roi qui sera l'organisateur du Championnat de France Marathon 2024, demande la possibilité de changer la date de celui-ci. Initialement le Championnat de France est prévu le week-end des 05 et 06 octobre. Sur ce même week-end, il y a le Championnat du Monde Ocean Racing, sachant que le club du Grau du Roi sera représenté lors de cet évènement international. En conséquence, le club demande d'organiser le Championnat de France Marathon les 12 et 13 octobre.</p>

	<p>La Commission Nationale Course en Ligne – Marathon a donné un avis favorable à cette demande.</p> <p><u>Avis du service animation sportive</u> Le week-end des 12 et 13 octobre est réservé à l’animation régionale.</p> <p>→ Le BEx demande que la CNA étudie avec les services, la recherche d’une autre date sachant que le week-end des 12 et 13 octobre est réservée aux animations régionales.</p>
<p>8. Juges Internationaux Slalom et Sprint 2024.</p>	<p>La Commission Nationale des Juges et des Arbitres après un travail avec les Commissions Nationales d’Activités concernées propose les pré-nominations suivantes pour les compétitions internationales 2024 de slalom et de sprint.</p> <p>→ Le BEx valide les projets . Toutefois compte tenu du fait que la décision de retenir 1 ou 2 juges relève de la fédération Internationale, le BEX suggère de faciliter ce choix en et ordonnant les propositions – en 1 et en 2 -. Cet ordonnancement permettrait en outre de mieux répondre aux enjeux liés aux stratégies de positionnement de nos juges et arbitres dans les instances internationales que nous pouvons avoir pour nos différentes disciplines</p>

Fin du BEX à 20 h 00

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

